

## Comment agir face au recul du trait de côte ? Webinaire du 08 novembre 2022

Le linéaire côtier de la Bretagne est important et représente environ un tiers du linéaire national (près de 3000 km). Les territoires littoraux bretons sont déjà concernés par l'érosion côtière, de manière variable, ainsi que par des risques de submersion, de tempête, et d'inondation par les cours d'eau côtiers. Le changement climatique intensifie ces problématiques, en particulier via l'élévation du niveau de la mer, qui accentuera le recul du trait de côte par une érosion accrue et par l'invasion chronique puis permanente par la mer de zones basses. Or, le littoral breton est et reste attractif tant pour l'habitat que pour les activités économiques. Comment les élus locaux peuvent-ils agir sur leur territoire pour s'adapter au recul du trait de côte ? Comment concilier protection des populations, résilience des activités économiques, préservation de l'environnement sur le littoral breton ? Quels sont les leviers d'action des collectivités ?



### Décryptage, chiffres et concepts clés

Le recul du trait de côte se traduit par un **déplacement vers l'intérieur des terres de la limite terre-mer**. Le phénomène est provoqué par les effets de l'érosion et/ou de l'élévation du niveau de la mer. Actuellement en Bretagne on constate une érosion du trait de côte pour 18 % des côtes naturelles, et des dégâts sont régulièrement observés sur des portions de côtes artificialisées. Par ailleurs, **un risque de submersion existe déjà pour 35000 en zones basses**. Les effets du changement climatique viennent accroître les risques littoraux avec l'élévation du niveau de la mer (+20cm entre 1901 et 2018 ; +0,33 à +1,02m d'ici 2100) qui provoquera notamment l'accélération de l'érosion. Les conséquences sont multiples : disparition de terrains, discontinuités territoriales, évolution des milieux etc.

La France s'est dotée en 2012 d'une **stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et d'un programme d'actions**, actualisé en 2017, pour permettre notamment l'intégration de la gestion du trait de côte dans les stratégies et documents de planification des territoires exposés. En région Bretagne, **41 communes** principalement situées sur le département du Finistère sont aujourd'hui identifiées comme devant adapter leur action en matière d'urbanisme et leur politique d'aménagement aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, dans le cadre de la Loi Climat et résilience de 2021.

### Les intervenants du webinaire



- Mme Elise POIREAU, Cheffe de la mission zone côtière et milieux marins de la DREAL Bretagne a introduit le webinaire en dressant le tableau des grands enjeux liés au recul du trait de côte en région Bretagne.
- M. Raphaël RAPIN, Maire de Guysény (29), et Noémie FLOCH, chargée d'études Prévention des inondations - *Communauté Lesneven côte des légendes*, ont présenté l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du recul du trait de côte sur le territoire.
- Mrs. Gwenal HERVOUET, Délégué régional adjoint, Conservatoire du littoral Bretagne, Gaëtan DOINEAU, Responsable environnement et aménagement du territoire *Communauté de communes de la côte d'Emeraude* et Mme Delphine BRIAND, Maire de Lancieux sont revenus sur les solutions apportées par le projet Adapato en baie de Lancieux (22) pour faire face à l'érosion et à la submersion marine.
- M. Antoine MORIN, directeur des Etudes et Mme Maëlla CARIOU, juriste, tout deux au sein de l'Établissement Public Foncier de Bretagne, ont détaillé le cadre juridique de l'accompagnement de l'EPF sur le projet « *Skol an aod* » de Guissény (29).

## Pourquoi agir face au recul du trait de côte ?

Elise Poireau, Cheffe de la mission zone côtière et milieux marins de la DREAL Bretagne a dressé un état des lieux des risques encourus dans les zones sujettes à l'érosion et à la submersion marine. C'est notamment l'occupation du sol qui génère les risques ; étant donné l'attractivité des littoraux, de nombreux secteurs sont déjà exposés : habitations, activités économiques, routes et réseaux, espaces agricoles notamment. **Une réflexion stratégique s'impose afin d'adapter la politique globale d'aménagement du territoire comme exigé dans la loi Climat Résilience.** Dans les communes identifiées, de nouvelles mesures seront adoptées telles que l'interdiction de nouvelles constructions dans les zones exposées à horizon 30 ans, ou la création d'un droit de préemption et d'un **bail réel d'adaptation au changement climatique.** Les SCOT et PLU(i) pourront par ailleurs évoluer pour faciliter la recomposition spatiale.

**L'information à emporter**  
126 896 personnes habitent dans les zones basses littorales en Bretagne. Par ailleurs 6,7% des emplois des communes littorales concernées sont exercés dans des bâtiments agricoles, commerciaux ou industriels sujets à la submersion.

« Qui finance la cartographie des zones exposées au recul du trait de côte à intégrer dans les documents d'urbanisme ? »

*Un financement de l'Etat est prévu jusqu'à 80% pour les communes concernées par l'obligation de réaliser cette cartographie au titre de la loi Climat et Résilience. Si la nature et le périmètre de l'étude sont déjà définis, une demande peut être faite auprès de la DDTM.*

## L'élaboration d'une stratégie locale de gestion du recul du trait de côte

### L'information à emporter

L'Atlas des risques littoraux, initiative de la CLCL, est une synthèse cartographique et statistique de la vulnérabilité du territoire face aux risques d'érosion et de submersion marine. Il permet de visualiser l'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100 et d'intégrer ces données dans les documents d'urbanisme.

Raphaël Rapin, maire de Guissény et Noémie Floch, chargée d'études prévention des inondations, sont revenus sur la mobilisation de la communauté de communes de Lesneven côte des légendes (CLCL) autour de l'enjeu de submersion et d'érosion du littoral qui s'étend sur 5 de ses communes. En 2016-2017, un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) est lancé par la DREAL Bretagne pour élaborer un livret d'alerte de la communauté de communes. Il est suivi en 2020 par un deuxième AMI lancé conjointement par la DREAL, la Région et le CEREMA afin de **co-construire la stratégie de gestion du recul du trait de côte (SLGITC) avec les habitants.** 6 ateliers de concertations ont été mis en place et un séminaire à destination des élus a été organisé. Les participants ont réfléchi à différents scénarios de gestion du recul du trait de côte spécifiques à chaque bassin à risque (préserver les secteurs naturels, relocaliser les activités, protéger les zones urbaines les plus denses) qui ont été intégrés dans les plans d'actions des programmes locaux notamment le PLUI.

« Quelle est l'ampleur de la mobilisation citoyenne et des élus sur le sujet ? »

*On constate une vraie prise de conscience sur le territoire. Au cours des deux AMI, une cinquantaine de personnes s'est mobilisée à chaque atelier ce qui est satisfaisant pour une population de 27000 habitants. Le travail de participation continue car ces citoyens sont en attente de la réalisation des objectifs qu'ils ont identifiés eux-mêmes sur le territoire. L'implication des élus est fortement corrélée aux aléas climatiques de plus en plus violents enregistrés depuis 2008 sur le territoire. Certains élus ont tenu à sensibiliser le conseil communautaire sur ces sujets et l'intégration des risques littoraux s'est donc faite naturellement dans les documents de planification à échelle intercommunale.*

## Le projet Adapto en baie de Lancieux (22)

La baie de Lancieux est un polder qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet pour prendre des mesures en réponse aux phénomènes de submersion de cette zone. Le projet Adapto est mené conjointement par le Conservatoire du littoral, la communauté de communes de la côte d'Emeraude et la commune de Lancieux. Il permet la mise en place d'un **dispositif de concertation** en lien très étroit avec les élus pour co-construire une esquisse de scénario pour le littoral de demain, et capitaliser des expériences sur des sites aux enjeux similaires. Les outils déployés par ce programme ont permis **d'acculturer les élus locaux** à cette problématique de submersion. Le parti-pris du projet Adapto se tourne davantage vers un « laisser-faire progressif » de la mer et la formation d'une brèche, ce qui implique la mise en place de mesures d'adaptation pour protéger les activités sur site.

**L'information à emporter**  
Le dispositif Adapto est un projet initié par le Conservatoire du littoral pour explorer des solutions face aux effets du changement climatique sur le trait de côte. Il est expérimenté sur 10 territoires littoraux pilotes en France dont celui de la Baie de Lancieux, et financé à 60% par l'Union européenne.

« Quel est le fonctionnement de la logique partenariale sur le projet Adapto ? »

*C'est la mise en place d'une logique de transparence qui a prévalu à l'organisation du partenariat entre le Conservatoire du littoral, la communauté de communes et la commune de Lancieux. Bien que nos compétences territoriales nous soient propres, nous travaillons à partir d'une réflexion collective qui promeut des solutions d'adaptations fondées sur la préservation de la nature, et c'est déjà un aspect sur lequel il fallait que nous soyons en accord. Avant l'ouverture de la brèche en baie de Lancieux, il a fallu décréter une position forte et en toute transparence pour pouvoir prendre une décision au moment venu.*



# L'accompagnement de l'EPF sur le projet « Skol an aod » de Guissény (29)

Antoine MORIN, directeur des études de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne est revenu sur l'accompagnement de la Commune de Guissény dans le cadre du traitement d'une friche située dans une zone submersible. Ce site, constitué d'une école, est aujourd'hui à l'abandon bien qu'il se situe en zone très attractive de pression foncière. C'est dans ce contexte que la commune de Guissény a sollicité l'EPF pour y aménager un parc public, restaurer la végétation dunaire et y créer un bassin d'orage paysager. Une convention opérationnelle a donc été signée en 2018 entre l'EPF et la commune. L'EPF accompagne majoritairement des opérations visant la création de logements, mais il peut aussi intervenir au titre des "risques" (sans création de logement) comme c'est le cas dans ce projet. L'EPF acquiert le foncier pour le compte de la commune et l'accompagne sur les plans techniques et juridiques (dans le cadre d'une procédure de DUP notamment) pour engager la restructuration du site. Le montant d'action foncière est fixé par convention à 600 000€ durant 7 ans maximum. La prévention des risque littoraux fait partie du Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 de l'EPF, qui est donc mobilisable dans ce cadre par les collectivités dès lors que des acquisitions et des travaux de proto-aménagement sont nécessaires.

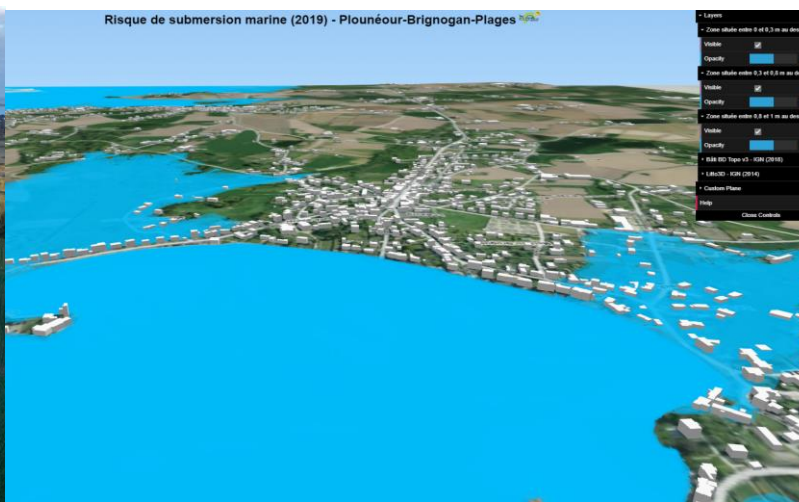


Le site de la commune de Guissény qui a fait l'objet d'un accompagnement EPF.



## La Boîte à outils

- Lire la publication "[Le trait de côte en Bretagne](#)" réalisée en 2020 par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB)
- Consulter le [Programme d'actions de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte](#) (SNGITC)
- S'inspirer de la synthèse de la loi Climat et Résilience : [Dispositions législatives Trait de côte](#)
- Visualiser les données de l'Atlas des aléas littoraux en Bretagne sur GéoBretagne : [AtlasGéoBretagne](#)
- Naviguer dans GéoLittoral, le portail national de la mer et du littoral : [GeoLittoral](#)
- Lire le [guide méthodologique « Approche prospective pour une gestion durable du trait de côte en Bretagne](#), publié en 2017
- S'inspirer de Concarneau et de son exercice de simulation de brusque montée des eaux : [Submersion marine, Concarneau se prépare au pire](#)
- Consultez les deux appels à manifestation d'intérêt régionaux « Prospective pour une gestion intégrée du trait de côte »
  - [1er AMI 2016-2017](#)
  - [2ème AMI 2019-2020](#)



Brèche formée sur une digue non classée située à Beaussais-sur-Mer, suite au travail du Conservatoire du Littoral dans le cadre du projet Adapto.

Modélisation 3D de l'élévation du niveau de la mer sur la Communauté de communes Lesneven côte-des-légendes pour sensibiliser les habitants.